

#### PRIME COMMUNALE DE JETTE

# **LUTTE CONTRE LES INONDATIONS – ÉTUDE DE TRAVAUX**

### **FORMULAIRE DE DEMANDE**

### Pour qui?

Pour toutes les personnes physiques ou morales de droit privé (locataires, emphytéotes, ou propriétaires) qui effectuent une étude des travaux de protection contre les inondations par refoulement du réseau d'égout des immeubles situés sur le territoire de la Commune de Jette.

Les immeubles visés par le présent règlement doivent être situés sur le territoire de la Commune de Jette et doivent être raccordés à l'égout géré par l'intercommunale Hydrobru, à laquelle la Commune adhère.

Les immeubles visés par le présent règlement doivent être situés en zone inondable (aléa faible, moyen ou élevé). La carte des zones inondables est consultable sur le site internet de Bruxelles Environnement à l'adresse suivante :

http://geoportal.ibgebim.be/webmap/inondation carte.phtml.

Cette carte peut également être consultée au service Gestion du Territoire de la Commune.

### A combien s'élève la prime?

Le montant de la prime est fixé à 80% du coût de l'étude, avec un maximum de 400 € par immeuble.

#### Existe-t-il d'autres primes?

Il existe une prime régionale (prime à la rénovation) pour la <u>réalisation de travaux</u> relatifs à l'égout. Cette prime doit être demandée <u>avant</u> la réalisation des travaux. Les formulaires peuvent être obtenus :

- en ligne à l'adresse: <a href="http://www.logement.irisnet.be/documents/documents-ducil/prime-reno/pub-fr-reno-formulaire.pdf">http://www.logement.irisnet.be/documents/documents-ducil/prime-reno/pub-fr-reno-formulaire.pdf</a>
- Au Centre Urbain : Halles St Géry, Place St Géry 1 à 1000 Bruxelles, 02/219.40.60 ou info@curbain.be
- au Service Développement durable de la commune de Jette : rue Léon Theodor 108 à 1090 Jette, 3<sup>ème</sup> étage, 02/422.31.03, <u>ddo@jette.irisnet.be</u>

#### **Quelles sont les conditions?**

Voir le règlement ci-joint

## Comment la prime pourra-t-elle être obtenue?

Pour obtenir la prime, il faut remplir le **formulaire de demande** et joindre les **documents** nécessaires.

En cas de demande de prime unique pour les trois phases d'étude, la demande de la prime doit arriver dans les 4 mois suivant la date de la facture de la troisième phase, à l'adresse cidessous.

PRIME COMMUNALE COMMUNE DE JETTE

En cas de demande de prime phase par phase, la demande de la prime doit arriver dans les 2 mois suivant la date de la facture de la phase d'étude concernée, à l'adresse ci-dessous.

COMMUNE de JETTE
Le Collège des Bourgmestre et Echevins
À l'attention de la Cellule Développement Durable
Chaussée de Wemmel 100
1090 JETTE
T 02 422 31 03 ou T 02 422 31 12

=> Données à remplir par la commune

réservé à la Cellule Développement Durable:
Numéro de dossier:
Prime concernant l'étude :  □ Phase 1 □ Phase 2 □ Phase 3
Prime phase 1 :  □ acceptée (pour un montant de :)  □ refusée (raison:)
Prime phase 2 :  □ acceptée (pour un montant de :)  □ refusée (raison:)
Prime phase 3 :  □ acceptée (pour un montant de :)  □ refusée (raison:)

## => Données à remplir par le <u>demandeur</u>:

# 1) DONNEES RELATIVES AU DEMANDEUR (en lettres capitales)

Nom:Prénom :		
Domicile:		
Rue :	N°:	Boîte:
Code postal:Commune:		
Téléphone :		
Email:		
Numéro de compte°:  Ouvert au nom de  ° Le détenteur du numéro de compte doit être la personne à qui la facture est adressée.		
Agissant en qualité de : propriétaire / locataire / emphytéote / sync copropriétaires (biffer la mention inutile)	dic ou associatio	on de

## 2) DONNEES RELATIVES A L'IMMEUBLE CONCERNE

PRIME COMMUNALE COMMUNE DE JETTE

Adresse de l'habitation où l'étude a été réalisée :	N°:	Boîte:
Code Postal:Commune :		
Type d'habitation : Habitation unifamiliale / immeuble à apparteme Nombre de logements/appartements dans l'immeuble:		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

### 3) DONNEES RELATIVES A LA PRIME

Quelle demande de prime réalisez-vous ?
□ une demande globale pour la phase 1, la phase 2 et la phase 3 de l'étude
□ une demande séparée pour :
□ la phase 1 de l'étude
ou □ la phase 2 de l'étude (si un dossier pour la phase 1 a déjà été introduit)
ou □ la phase 3 de l'étude (si un dossier pour la phase 1 a déjà été introduit)

### 4) DECLARATION SUR L'HONNEUR

Nom et prénom du demandeur :
Le/la soussigné(e),
<ul> <li>déclare par la présente que toutes les données contenues dans le présent formulaire sont exactes et véritables;</li> <li>s'engage à mettre à disposition de l'administration tous les documents nécessaires tels que demandés dans ce formulaire, ainsi que toutes les données relatives au projet;</li> <li>autorise la commune de Jette à faire procéder sur place aux vérifications utiles;</li> </ul>
Date Signature

### 5) DOCUMENTS A JOINDRE

- 1. le formulaire de demande (dûment rempli, daté et signé);
- 2. lorsqu'il s'agit d'une <u>personne physique</u> : une photocopie de <u>la carte d'identité</u> (recto-verso);
- 3. lorsqu'il s'agit d'une <u>personne morale</u>: une copie de l'extrait du <u>Moniteur Belge</u> de l'enregistrement ou une copie du <u>mandat</u> du signataire de la demande (pour le syndic/l'association de copropriétaires);
- 4. pour les co-propriétaires : un tableau des quotités individuelles ;
- 5. pour les <u>propriétaires</u>: le <u>certificat de propriété</u> du bénéficiaire de la prime ou l'avertissement-extrait de rôle précompte immobilier;
- 6. pour les <u>locataires</u>: une copie du <u>bail</u>;
- 7. une <u>copie des rapports et des factures nominatives</u> de prestation de service par laquelle les frais réalisés sont prouvés ;
- 8. une copie des preuves de payement;